

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : <http://www.tresor.cgt.fr/35>

E-Mail : [cgt.035@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.035@cp.finances.gouv.fr)

-----

## CHS DI 35 du 27 juin 2005

### La température augmente, le programme du jour aussi mais la présence diminue...

#### Nous espérons une rentrée corrigée des variations saisonnières...

La température élevée de ces derniers jours, est cause de difficultés pour tous.

Nous espérons que ces difficultés passagères ne sont pas la cause du peu d'intérêt suscité par le programme gargantuesque de la séance plénière du CHS DI 35 du 27/06/2005.

En effet, les représentants des administration financières n'ont pas tous répondu présent ou ont écourté leur présence et nous le déplorons.

Nous avons fait remarquer que la mise en place de l'ARRT sans embauche -en dehors de toute négociation- était en partie responsable de la saturation de nos plannings.

Comme nous déplorons également le fait d'avoir dû reporter le point 4 de l'ordre du jour proposé. La présentation du rapport annuel par les médecins de prévention et les fiches de risques professionnels ne devant pas passer au second plan, nous devrons y consacrer le temps nécessaire.

#### POINT 3 de l'ordre du jour : le Harcèlement Moral

Le professeur VERGER, médecin du travail, a répondu à l'invitation du CHS DI 35, afin de répondre à nos interrogations sur le thème du harcèlement moral.

Malgré le temps qui lui était imparti (moins de 2 heures pour une demi-journée proposée à l'origine)) ce dernier a capté l'attention des participants.

Après avoir donné des définitions et qualifié les termes, il a étayé son exposé par des exemples concrets de situations de harcèlement. Il a

conclu son intervention par une présentation des textes légaux et juridiques concernés.

Son intervention a été fort appréciée, Nous souhaitons entre autre obtenir de cette intervention, des éléments nous permettant de construire une démarche syndicale pour ce genre de problèmes, Il a en ce sens répondu à nos attentes.

La documentation que le professeur Verger doit nous transmettre sera à disposition des personnels auprès des syndicats CGT FINANCES.

LA PRESSION  
ça suffit !



REJOIGNEZ  
LA CGT Trésor !

Le trésor Public 35 accueille à compter du **30/09/2005** au soir les personnels de la redevance.

Sur un effectif de 330 personnes, 60 ont obtenu une mutation, et environ 20 départs sont prévus : une partie en retraite, l'autre reclassée au département informatique. Près de 250 collègues sont concernés, les  $\frac{3}{4}$  pour le **pôle amende** et les autres au **pôle d'apurement**. des travaux sont prévus pour un budget de 3M€ sur site occupé, Monsieur HALBIQUE nous a présenté le projet oralement et indiqué que le chantier à venir concernait la création d'une plate forme téléphonique avec traitement acoustique et phonique pour 24 à 36 postes. Que la climatisation de l'immeuble sera revue ainsi que l'éclairage. La présence d'amiante dans les dalles nécessitera pour les entreprises intervenantes de prendre des précautions particulières. Des zones « *Tiroirs* » sont prévues pendant le chantier sur ce site occupé, qui devrait durer de 18 mois à 2 ans.

A nos interrogations sur l'influence immédiate de l'intégration de nouveaux agents sur le département pour le CHS DI 35 , Monsieur HALBIQUE nous a précisé que de nouvelles élections professionnelles ne sont pas prévues (position juridique arrêtée).

**POINT 6 de l'ordre du jour :  
Programme de prévention  
2006/2007 et suites des actions  
reportées du CHS DU 14/04/2005.**

-----Le CHS DI 35 a adopté pour la seconde fois un programme de prévention, ce dernier est composé des domaines d'intervention en matière d'hygiène et sécurité. Adopté après débat ce document donne les orientations que le comité souhaite voir prendre en compte par les administration financières du département. ( Ce dernier fera l'objet d'une information plus détaillé à la rentrée)

-----Des demandes de financement par les crédits CHS étaient en suspend, en particulier des équipement individuels, nous avons à l'occasion donné notre position en la matière, à *savoir les équipements individuels doivent être pris en charge par les budgets de fonctionnement des administrations.*

Exemple : chaussures de sécurité, protections auditives, gants, gilets parre balles, équipement de signalisations pour les interventions sur le terrain ...

Nous estimons pour notre part que des équipements particuliers pourraient être financés par le CHS, au cas par cas, pour inciter les directions, par exemple à équiper l'ensemble des personnels de matériels spécifiques.

**Questions diverses :**

*-Les marches de l'escalier du DI Trésor Public ne sont toujours pas équipées d'un « nez » qui les rendraient visibles. Le dossier suit son cours...nous attendons la chute ... de l'histoire.*

*-Les collègues du Trésor Public qui travaillent sur des sites équipés d'alarmes peuvent être appelés à se déplacer à toute heure (télésurveillance), une note rappelant la listes des heureux élus doit être rediffusée. Quid des accidents de trajets éventuels ?*

*-le site de REDON en travaux DGI/CP sera à l'ordre du jour du prochain CHS début octobre.*

**En attendant : bonnes vacances à tous,**

Les représentants CGT au CHS DI 35 :

Christophe TESSIER Trésor Public  
Chateaugiron  
Monique CHANEL INSEE Rennes  
Thierry LE GOAZIOU Services Fiscaux  
Rennes